
SOIRÉES PRIVILÈGE



Organisez vos soirées à la Maison de la Danse avec la nouvelle formule « Soirée Privilège », formule clé en main et défiscalisable.

Cette formule vous permettra à la fois d'offrir à vos collaborateurs ou à vos clients des soirées uniques et conviviales mais aussi de devenir mécène de la Maison de la Danse. En effet, en organisant vos opérations avec cette formule, vous soutenez la Maison de la Danse dans tous ses projets.

Votre soirée sera composée :

- D'une place de spectacle en première catégorie ;
- D'un repas convivial avant ou à l'issue du spectacle au restaurant de la Maison de la Danse, Ginger & Fred ;
- D'un programme de salle comprenant votre logo ;
- D'une visite des coulisses et du plateau à l'issue du spectacle.

Le tarif :

200€/personne (défiscalisable à hauteur de 60%, soit un coût réel de 80€/personne).

Exemple : Pour une soirée à 10 convives, vous donnez 2 000€ à la Maison de la Danse, le coût réel est de 800€.

Ce montant représentant un don fait à la Maison de la Danse, il n'est par conséquent pas soumis à la TVA.

Les avantages pour votre entreprise :

- Vous soutenez la danse et participez à la vie du premier établissement culturel de la région Rhône-Alpes en termes de fréquentation ;
- Les spectacles proposés par la Maison de la Danse, dansés par des compagnies provenant du monde entier, sont très divers. Ils ont donc de grandes chances de plaire à vos invités ;
- Vous pouvez défiscaliser ces opérations grâce à un reçu fiscal émis en fin d'année civile ;
- Votre logo et nom sont cités sur les programmes de salle des spectacles auxquels vous assisterez ;
- Vous devenez membre du Club des mécènes et partenaires de la Maison de la Danse.